

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2010

PROCES-VERBAL DETAILLE

L'an deux mille neuf, Le vingt quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Madame Martine LECLERC, Maire.

Etaient présents : Mme Martine LECLERC, M. Bernard BARANOWSKI, Mme Françoise BÉZIAT, M. Jean-Paul BOURRE, M. Gilles CHAZAL, M. Yoann CRONNIER, M. Alain CURBELIÉ, M. Christian DUBOIS, M. Alain DURAND, M. François FARDAO, M. Roger FAUGERON, Mme Evelyne GAILLARD, M. Bernard GIAT, M. Thierry GIBOURET, Mme Michèle GONDON, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Mady JUNISSON, M. Frank LANIER, Mlle Emilie MAZÉLAT, Mme Valérie OLLIER, Mme Marie-Jo PIVIER, Mme Marie-Hélène POMMIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE, M. Patrice ROGER, Mlle Monique ROUGERIE, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Patricia TILLET-HADDAD, Mme Bernadette VENTÉJOUX.

Etaient absents : M. Jackson ANKRI, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Madeleine GARCIA, Mme Conception VACHER.

Ont donné procuration : M. Jackson ANKRI à Mme Monique ROUGERIE, M. Christophe ARFEUILLERE à Mme Françoise BEZIAT, Mme Madeleine GARCIA à Mme Evelyne GAILLARD, Mme Conception VACHER à Mme Bernadette VENTÉJOUX.

Madame le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mademoiselle Emilie MAZERAT a été désignée secrétaire de séance.

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2009 :

Madame Françoise BEZIAT remarque que la dernière fois que l'opposition a demandé la parole pour revenir sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal passé, elle s'est fait « renvoyer dans les buts » de manière magistrale. Elle souligne que c'est la quinzième séance du Conseil municipal de la mandature de Mme le Maire, que cela fait bientôt deux ans qu'elle préside au destin de la Ville d'Ussel. Nous opposition, avec nos 39 % de voix, nous vous disons aujourd'hui que la coupe est pleine.

Madame le Maire demande si l'opposition a une question à formuler concernant la rédaction du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2010.

Madame BEZIAT lui répond par la négative.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire redonne la parole à Madame Françoise BEZIAT.

Madame BEZIAT poursuit son intervention en expliquant que :

- « Les tarifs municipaux ont été fixés pour 2010 sans concertation : on aurait pu débattre en commission des finances, du principe d'augmenter, de stabiliser ou de réduire (pourquoi pas ?) tel et tel tarif ? non ! cela se décide dans le bureau de Madame le Maire.
- Les travaux et investissements 2010 seront aussi décidés dans votre bureau sans concertation : la commission des travaux a eu connaissance d'une liste très longue et aucune priorité n'a été définie.
- On apprend sur Corrèze Magazine du Conseil Général que le projet d'aménagement de PONTY étudié par des experts a été ensuite validé par les élus ... quels élus ? les élus de gauche ... ? Nous, nous sommes sûrement des « sous-élus ».
- On apprend en allant faire ses courses en ville que le 17 février, il y a une réunion de concertation sur le plan de circulation en centre-ville. L'opposition est encore une fois exclue !

Nous ne sommes au courant de rien ! Nous ne pouvons pas exprimer nos idées dans les bonnes instances !

Nous ne pouvons parler qu'au Conseil Municipal mais toutes les décisions arrivent déjà prises et verrouillées !

TROP c'est TROP ! Ce soir, nous voulons que les Ussellois sachent que nous sommes exclus, méprisés et muselés ... Nous disons STOP ! GREVE ! Nous ne sommes ni des sous-élus, ni des sous-citoyens !

Donc, nous boycottons cette assemblée. »

Mme Françoise BÉZIAT, M. Christian DUBOIS, M. Roger FAUGERON, Mme Michèle GONDON, M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Mady JUNISSON quittent la séance du Conseil Municipal à 20 h 38.

Madame le Maire tient à expliquer les différents points sur lesquels Madame BEZIAT s'est exprimée.

Madame le Maire indique que les tarifs municipaux sont pris par décision municipale, dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire. Cette décision a été prise en concertation avec l'ensemble du Bureau Municipal qui a choisi de ne pas augmenter les tarifs municipaux. De plus, il fallait arrêter ses tarifs avant le 31 décembre, rien n'empêche de les modifier en cours d'année à la suite d'une Commission des Finances.

Madame le Maire ajoute qu'en ce qui concerne les travaux, il est prévu une commission le 03 mars prochain afin d'en arrêter la liste. Lors de la précédente Commission des Travaux, les élus de l'opposition n'étaient pas présents. Des jeunes ont rendu une étude sur la réhabilitation du site de Ponty, mais rien n'a encore été décidé, aucune réponse ne sera donnée avant le mois de juin. De plus, la signature de la convention avec l'école forestière de Meymac a été approuvée en Conseil Municipal. Les services travaillent à des propositions. Rien n'est arrêté, il faut juste que la Commission décide de prioriser les travaux.

Quant au Plan de Déplacement Urbain, rien n'a été définitivement arrêté, un cabinet d'études y travaille actuellement. Ce plan va être étudié lors de la Commission de Travaux du 03 mars prochain.

Madame le Maire indique qu'elle ne peut être tenue pour responsable si les élus de l'opposition n'assistent pas aux Commissions ou s'ils ne prennent pas la parole.

Madame le Maire énumère la liste des commissions passées et à venir :

- Lundi 1^{er} mars 2010 : Commission d'attribution des subventions Sociales et Scolaires,
- Mardi 2 mars 2010 : Commission d'attribution des subventions Culturelles,
- Mercredi 3 mars 2010 : Commission des Travaux, où sera étudiée une liste des opérations à effectuer, selon les priorités ;

- Vendredi 5 mars 2010 : Commission des Finances où l'on travaillera sur l'établissement des budgets. Madame le Maire ajoute que lors de la dernière Commission des Finances, Madame Françoise BEZIAT et M. Christian DUBOIS n'étaient pas présents.

- Mardi 8 mars 2010 : Commission d'attribution des subventions Sportives,
- Mercredi 10 mars 2010 : Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Madame le Maire souligne qu'à l'ordre du jour de la séance est prévu l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qu'il n'est pas toujours favorable à la mandature précédente. Est également prévu le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est-à-dire les choix stratégiques pour l'année 2010.

Madame le Maire regrette le départ de l'opposition.

I - COMMUNES ASSOCIÉES

Monsieur Jean-Paul BOURRE informe le Conseil municipal que la statue de Sainte-Radegonde est de nouveau installée dans l'église paroissiale Saint-Didier à Saint-Dezéry depuis le 5 février 2010.

II - AFFAIRES GENERALES

1. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu les articles L.241-11 et R.241-23 du Code des juridictions financières,
- vu le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2002 à 2008,
- vu l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978 ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 25 novembre 2009, la Chambre Régionale des Comptes a émis son rapport définitif sur les exercices budgétaires 2002 à 2008.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été réalisé après entretiens avec les élus concernés et communication par la Commune des diverses informations demandées.

En vertu du Code des juridictions financières, ce rapport doit être publié et transmis aux membres de l'assemblée délibérante.

En application de l'article R.241-23 du Code des juridictions financières, une copie du rapport d'observations est, en outre, communiquée au Préfet et au Trésorier-payeur général de la Corrèze

Madame le Maire indique que les observations définitives sont communicables de plein droit à toute personne qui en fera la demande en application de l'article 2 de la Loi du 17 juillet 1978.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- constater que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2002 à 2008, lui a bien été transmis et présenté,
- l'autoriser à procéder à toutes les opérations relatives à la communication du présent rapport.

Madame le Maire donne lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Sous-Préfet et Pascal DURAND (Directeur Général des Services de l'époque) avaient saisi la Commune sur l'illégalité de la mise à disposition, du 1^{er} janvier au 31 décembre, de véhicules de fonction. Aujourd'hui, nous fournissons aux agents des véhicules de service. De plus, depuis le 1^{er} février, des carnets de bords sont installés dans chacun d'entre eux. Ainsi les agents, quel que soit leur grade, doivent y inscrire le nombre de kilomètres effectués, les horaires d'utilisation, la raison du déplacement, etc... Cette situation est résolue depuis le 1^{er} juillet 2008.

Madame le Maire déplore le fait qu'il ne puisse y avoir de commentaire de la part de l'opposition, ni de débat sur ce rapport. Depuis 2008, des changements ont été effectués, mais pas tous. La Commune continue à y travailler. Elle souligne que certaines choses sont désagréables à entendre mais qu'il faudrait avoir le courage de les affronter. Elle indique que M. CHASTAGNOL a également été destinataire de ce rapport.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

2. Avenant au Contrat de Pôle Structurant (C.P.S.) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 28 juin 2007 l'autorisant à signer le Contrat de Pôle Structurant intervenant entre la Région, la Communauté de Communes Ussel – Meymac – Haute-Corrèze, la Commune de Meymac et la Commune d'Ussel, le 29 février 2008, pour trois ans.

Madame le Maire indique qu'en vue de la bonne réalisation du C.P.S., il convient de procéder à une nouvelle répartition des fonds, comme détaillée dans le tableau joint en annexe.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver cet avenant,
- de l'autoriser à le signer.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique concernant le Plan de Déplacement Urbain est prévue. Aucune décision définitive n'a été prise, nous sommes encore en phase d'étude. Madame le Maire ajoute que la réhabilitation du hangar Marcombes en vue de la création d'une salle de spectacle n'est pas à l'ordre du jour car la Commune ne dispose pas encore des moyens nécessaires et qu'en conséquence, ce n'est pas prioritaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

III – FINANCES

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2010 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires doit intervenir dans la période de deux mois qui précède le vote du budget conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la suite de la commission des finances du 8 février 2010, une rétrospective des réalisations 2009 est présentée.

1 - BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2009 :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
BP 2009	13 091 943,00 €	13 091 943,00 €
Estimation CA 2009	11 929 038,82 €	13 099 985,54 €
% de réalisation estimé	91,11 %	100,06 %

 Résultat de fonctionnement prévisionnel 2009 : **+ 1 170 946,72 €**
INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
BP 2009	7 016 862,09 €	7 016 862,09 €
Estimation CA 2009	5 755 426,53	5 640 756,31 €
% de réalisation estimé	82,02 %	80,39 %
Estimation des RAR	840 420,36 €	453 775,31 €

 Résultat d'investissement prévisionnel 2009 : **- 501 315,77 €**
EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE ENTRE 2008 ET 2009 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2008	12 147 756,58 €	12 995 791,71 €	5 349 624,85 €	5 634 859,96 €
CA 2009 estimé	11 929 038,82 €	13 099 985,54 €	5 755 426,53 €	5 640 756,31 €
% Evolution	-1.80%	+ 0.80%	+ 7.59%	+ 0.10%

2 - DOCUMENT PRESENTE LORS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES DU 08 FEVRIER 2010 :
**BILAN PROVISoire
DE L'ANNEE 2009**
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2008	BP 2009	ESTIMATION CA 2009

002	Résultat reporté	275 249,00	350 000,00	350 000,00
70	Produits des services	876 245,35	827 060,00	762 609,46
73	Fiscalité directe	3 483 022,00	796,00	3 720 739,00
	Compensation CC	4 171 984,79	000,00	4 171 984,79
	Taxe sur pylones électriques	70 262,00	70 000,00	73 186,00
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	86 136,25	120 000,00	88 699,84
	Autres impôts et taxes	19 888,37	20 760,00	16 323,45
74	Dotations	3 405 480,89	007,00	3 426 394,80
75	Autres produits de gestion courante (loyers perçus)	127 216,84	129 900,00	138 874,81
76	Produits financiers	11 174,19	260,00	285,75
77	Produits exceptionnels dont cession	261 451,22 227 424,53	38 160,00 -	111 270,70 35 644,00
776	Différence s/ réalisation négative	66 426,22	-	-
013	Atténuation de charges	58 718,10	78 000,00	26 776,28
66	Frais financiers (ICNE)	-	-	-
042	Travaux en régie	82 536,49	270 000,00	212 840,66
	TOTAL	12 995 791,71	943,00	13 099 985,54

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
		CA 2008	BP 2009	ESTIMATION CA 2009
011	Charges à caractère général	2 979 663,25	257,00	3 121 676,75
012	Charges de personnel	6 196 186,49	000,00	6 222 393,29
65	Autres charges de gestion courante	1 409 587,09	000,00	1 307 912,84
66	Charges financières	709 419,91	000,00	741 547,30
67	Charges exceptionnelles	15 587,99	900,00	19 429,58
675	Valeur comptable des immo cédées	278 052,57	-	33 994,00
676	Différence s/ réalisation	15 798,18	-	1 650,00
68	Dotations aux amortissements	543 461,10	435,06	480 435,06
022	Dépenses imprévues	-	000,00	-
023	Virement à la section d'investissement	-	350,94	-
	TOTAL	12 147 756,58	943,00	11 929 038,82

B - SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2008	BP 2009 + DM	ESTIMATION CA 2009
Subventions	392 969,93 €	1 470 400,68 €	1 097 237,89 €
Emprunt	1 000 000,00 €	2 801 044,55 €	2 500 213,37 €
Résultat d'investissement reporté (1)	1 755 018,29 €	301 541,21 €	301 541,21 €
Résultat de fonctionnement capitalisé	968 261,76 €	498 035,13 €	498 035,13 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	615 350,94 €	- €
FCTVA	528 637,71 €	535 000,00 €	517 264,99 €
TLE	40 762,00 €	- €	23 869,00 €
Amortissements	543 461,10 €	480 435,06 €	480 435,06 €
Cessions	278 052,57 €	60 000,00 €	35 644,00 €
Opérations d'ordre (éclairage public)	127 696,60 €	255 054,52 €	186 515,66 €
TOTAL	5 634 859,96 €	7 016 862,09 €	5 640 756,31 €

(1) : le résultat d'investissement reporté en 2008 (c'est-à-dire le résultat 2007 reporté) est important du fait de la non réalisation de la Place Voltaire en 2007.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2008	BP 2009 + DM	ESTIMATION CA 2009
Remboursement de l'emprunt	1 038 954,24 €	1 100 000,00 €	1 092 535,59 €
Travaux (chap 23)	3 446 980,26 €	4 207 353,30 €	3 459 353,74 €
Achats (chap 21)	309 879,34 €	739 615,11 €	486 540,19 €
Opérations patrimoniales (chap 041) éclairage public	127 696,60 €	255 054,52 €	186 515,66 €
Chapitre 204 éclairage public	20 703,00 €	45 000,00 €	22 901,00 €
Travaux en régie	82 536,49 €	270 000,00 €	212 840,66 €
Opérations négatives s/ cessions	66 426,22 €		
Frais d'études + achats de logiciels (chap 20)	25 348,31 €	167 839,16 €	66 739,69 €
Dépenses imprévues	- €	4 000,00 €	- €
Participation lotissement du Mazet	231 100,39 €	228 000,00 €	228 000,00 €
TOTAL	5 349 624,85 €	7 016 862,09 €	5 755 426,53 €

ESSENTIEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2009 :

Place Voltaire :	1 128 179.71 €
Piscine 2° tranche :	414 193.59 €
Travaux dans les écoles :	150 978.79 €
Voirie :	1 011 357.96 €
Achat du PATA :	234 759.25 €
Informatique :	41 799.19 €

Participation Mazet : 228 000.00 €

RESULTATS DE L'ANNEE 2009 :

Section de fonctionnement :	+ 1 170 946.72 €
Section d'investissement :	- 114 670.22 €
RAR recettes :	453 775.31 €
RAR dépenses :	840 420.36 €
Résultat RAR :	- 386 645.05 €
Résultat investissement et RAR :	- 501 315.77 €

3 – RETROSPECTIVE 2009 :

Comme nous avons pu le constater lors de notre commission des finances du 8 février dernier, les dépenses de fonctionnement pour l'année 2009 ont pu être très bien maîtrisées, puisqu'une économie substantielle à hauteur de 218 718 € a été réalisée.

Si les charges à caractère général subissent une augmentation de 142 013 €, cela est dû essentiellement à l'achat de fournitures utiles pour le fonctionnement du Point à Temps Automatique (P.A.T.A., + 130 659 €) ; nous permettant par là même des travaux en régie sur notre voirie – choix politique que nous avons fait l'an passé.

Les charges de personnel sont restées relativement stables (+ 0,42 %). Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, la baisse enregistrée est due notamment au non versement de la subvention à l'association Ussel Culture : pour mémoire, elle s'élevait à 71 906 €.

En recettes de fonctionnement, lorsque l'on compare les deux comptes administratifs de 2008 et 2009, nous constatons une recette supplémentaire de 104 194 €.

Si les produits de services baissent légèrement (- 113 635 €), c'est notamment dû à la fermeture de la Piscine pendant quatre mois pour effectuer les travaux. Notons également une baisse des recettes de la régie cantine et garderie (-33 239 €), due aux recettes supplémentaires générées en 2008 par la clôture de la carte Ussel Pass (32 064 €) et la relance faite aux familles.

C'est le chapitre 73 – Fiscalité Directe – qui fait apparaître une augmentation réelle avec + 239 640 €, due à l'augmentation de 5 % des taxes cumulée à l'augmentation des bases fiscales imposée par l'Etat. A noter également dans ce chapitre que la taxe additionnelle sur les droits de mutation est en légère augmentation (+ 2 563 €), preuve que les transactions immobilières à Ussel n'ont que peu souffert de la crise économique.

Pour ces recettes de fonctionnement, il faut tout de même noter une baisse de 63 383 € de la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'Etat. Le Contrat Enfance génère une recette de 133 143 € égale à celle de 2006.

Si l'on s'attarde maintenant sur les investissements de 2009, ils ont été nombreux et réalisés dans des délais satisfaisants :

- Place Voltaire,

- phase 2 de la Piscine,
- travaux dans les écoles et réfection de la toiture de l'école Jean-Jaurès,
- WC école de la Gare et Jean-Jaurès,
- Achat du P.A.T.A + réalisation de travaux de voirie en régie,
- Balayeuse,
- Informatique dans les écoles primaires,
- Participation au lotissement du Mazet,

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 5 755 426 €.

Les recettes nécessaires pour financer ces dépenses font apparaître des subventions à hauteur de 1 097 237 €. Je remercie ici les collectivités du soutien qu'elles apportent aux communes pour la réalisation de leurs travaux. L'emprunt s'est élevé quant à lui à 2 500 000 €, l'autofinancement était de 2 005 668 €.

A la lecture du bilan provisoire du Compte Administratif 2009, nous pouvons penser que notre capacité d'autofinancement s'élève cette année à environ 669 630.95 € (ce sont les seuls résultats de l'année 2009, l'autofinancement sera complété des amortissements des immobilisations en 2010, du FCTVA de 580 000 € environ, et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en 2010).

4 - PERSPECTIVES FINANCIERES POUR 2010 :

2009 terminé, il nous faut maintenant parler de 2010. Commençons par le fonctionnement : comme nous l'avons vu en 2009, il nous faudra continuer à réfléchir sur les économies possibles à faire. Elles le sont dans des domaines divers tels que par exemple les contrats d'assurances des véhicules vieillissant en les adaptant à l'usage dont ils sont l'objet. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

Madame le Maire donne quelques pistes concernant les économies à réaliser : contrats d'assurances pour les véhicules vieillissants (« au tiers » plutôt que « tous risques »), éclairage public, produits d'entretien. Elle souhaite être vigilante sur tous les postes. Ce matin, par exemple, une réunion a eu lieu entre E.R.D.F., le Syndicat de la Diège, Axione, France Télécom et la Mairie afin de travailler en concertation sur les travaux touchant la voirie. En effet, il n'est pas normal de voir les rues d'Ussel être successivement ouvertes pour l'eau, le téléphone, etc... Il faut que tous les acteurs se coordonnent pour adopter des dispositions plus rationnelles. La Commune et les collectivités doivent lister tous les travaux à réaliser et discuter de leur priorité en Commission.

Malheureusement, une nouvelle fois, nous devons constater une diminution des recettes en provenance de l'Etat. Il nous est annoncé une Dotation Globale de Fonctionnement en baisse de 8 919 €, autant de recettes que nous n'aurons pas et qu'il faut cependant trouver pour que les services rendus aux Ussellois ne soient pas en diminution. Rappelons que depuis 2009, ce sont nos services qui désormais réalisent les Cartes Nationales d'Identité et les Passeports, pour une compensation de la part de l'Etat qui ne se fait pas à l'Euro près (4 318 € pour 2009). Dès avril 2010, nous mettrons à disposition de la Justice deux bureaux pour suppléer à la fermeture du Tribunal d'Instance, sans contrepartie financière.

Madame le Maire précise que le Tribunal est fermé depuis le 31 décembre 2010 et que la Municipalité a accédé à cette demande pour permettre aux Ussellois d'avoir accès à ces services. Elle ajoute que ces deux bureaux devront être chauffés et éclairés.

Dans le domaine de l'emploi, nous continuerons à remplacer les départs à la retraite et les départs spontanés des agents. Devant les difficultés dans ce domaine dans les mois à venir – je rappelle ici la fermeture de Bristol-Myers Squibb pour juin 2010 – il n'est pas question pour nous

de réduire ce poste. Il représente 52.16 % du budget de fonctionnement, un peu plus de 6 000 000 € y seront donc consacrés cette année.

Au niveau de l'Investissement, nous devons prendre en compte les rapports successifs, tant du cabinet du consultant auquel nous nous sommes adressés en début de mandat pour réaliser l'audit financier, que de la Chambre Régionale des Comptes que nous venons d'examiner ; mais également le rapport d'expertise établi par la Mission Régionale d'Expertise Economique et Financière de Limoges, demandé par Monsieur le Préfet lorsque nous avons décidé de la modernisation des abattoirs.

Tous sont unanimes pour dire qu' « en l'état de sa situation financière, Ussel devra préalablement rétablir et renforcer sa capacité d'autofinancement et la porter à un niveau permettant d'établir des plans de financement compatibles avec ses projets ».

Nous vous proposons donc ce soir de limiter notre recours à l'emprunt à partir de cette année afin de mettre en œuvre un désendettement réel.

Certes 2009 a encore été une année où l'emprunt a été élevé : 2 500 000 € je le rappelle. Nous devons financer les travaux engagés. Il est de notre responsabilité aujourd'hui de prendre en compte notre endettement qui est à hauteur de 30 000 000 € environ dont 15 000 000 € d'emprunt contractés entre 2002 et 2007. Poids du passé que nous devons assumer sans ternir cependant l'avenir.

Les plus lourds investissements pour 2010 seront la modernisation des abattoirs pour un montant de 1 850 000 € H.T. qui n'impute pas le Budget Principal (*c'est le G.U.A.U. qui rembourse l'emprunt réalisé par la Commune dans le cadre de la Délégation de Service Public*), et la réalisation de la Salle Multimodale, dédiée aux formations du sanitaire et du social, portée par la Commune, mais financée en grande partie par le Contrat de Site. Les travaux de réhabilitation de la mairie sont quant à eux en cours de réalisation.

Les études sur le Plan de Circulation dans la ville d'Ussel, sur la réhabilitation de Ponty, sur la réorganisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), et sur la réhabilitation de l'avenue Carnot sont en cours. Il nous faudra dès cette année, après une concertation avec l'ensemble des Ussellois, mettre en place ce nouveau plan de circulation et commencer, comme nous l'avons déjà dit la rénovation de Ponty, notamment dans le domaine des gîtes. Cette dernière action se fera en partenariat avec la Région puisque celle-ci s'est inscrite dans le Contrat de Pôle Structurant.

En ce qui concerne le choix des travaux à réaliser en 2010 dans les domaines scolaires communaux, les achats de matériels et tout ce qu'implique le fonctionnement de notre collectivité, les commissions se réuniront en mars pour que cela puisse se faire en toute transparence.

En 2010, nous devons maîtriser plus que jamais notre fonctionnement tout en maintenant un bon niveau de services apportés à nos concitoyens – n'oublions pas que nous sommes un service public dans un territoire que l'Etat s'acharne à déshabiller. Nous maintiendrons l'aide apportée aux associations tant au niveau des subventions versées que l'aide matérielle dont nous leur faisons bénéficier. Nous réfléchirons ensemble lors du Débat d'Orientations Budgétaires du C.C.A.S. très prochainement à permettre aux plus défavorisés d'entre nous de pouvoir accéder à une aide supplémentaire et nous adapterons nos investissements en fonction de nos possibilités.

Madame le Maire ajoute qu'en 2009, il y a eu une hausse des taxes de 5 %. Un abattement avait été prévu pour les administrés redevables de la Taxe d'Habitation (T.H.), ce dernier n'avait pu être mis en place car il était impossible d'évaluer précisément le nombre de foyers entrant dans le champ d'application de l'abattement mais déjà exonérés de T.H. et que cela reviendrait à faire un cadeau à l'Etat, car celui-ci ne nous reverserait plus l'allocation de compensation correspondant à ces foyers. Nous avons dit que nous y travaillerions, mais cela

n'a pas pu être fait en 2009. Cependant, le 10 mars prochain, des propositions seront faites pour les plus défavorisés puissent tout de même bénéficier d'une aide.

En 2010, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux des impôts locaux. Le contexte dans lequel nous préparons le budget 2010 est marqué par la crise économique, par les réformes de la Taxe Professionnelle et des Collectivités Territoriales qui semblent, pour les années à venir encore, réduire la marge de manœuvre dont nous disposons. Malgré cela, Ussel se doit de rester la capitale de la Haute-Corrèze, dont le dynamisme ne doit pas être remis en cause. J'en veux pour preuve les investissements qui se font dans le domaine privé avec la création de la Zone de Maison Rouge et l'installation d'un restaurant Mac Donald's à l'entrée de notre cité, comme beaucoup d'autres travaux dans certains commerces du centre-ville et d'extension d'entreprises voire même de nouvelles implantations sur la zone du SYMA A89 à l'Empereur.

Madame le Maire précise que l'entreprise Frans Bonhomme va s'installer sur le site au début de l'année 2010. Les choses évoluent sur Ussel, nous ne voulons pas freiner les projets mais être réalistes.

Le début des travaux de la déviation d'Ussel devant commencer à la fin de l'année, cela nous permettra de réfléchir sur l'opportunité d'un changement à opérer sur l'avenue Carnot, axe principal d'Ussel.

Madame le Maire indique qu'en effet, il faut désengorger le centre-ville.

En conclusion, je dirais que le Budget 2010 doit être rigoureux et générateur d'économies dans le fonctionnement, afin de garantir des services de qualité à nos administrés. Ce sera un budget qui, sans augmentation des taux, prendra en compte les investissements nécessaires, choisis judicieusement pour que notre ville s'inscrive dans le dynamisme attendu par tous ceux qui demeurent ici et soit attractive pour ceux qui veulent nous rejoindre.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'emprunt sera limité, conformément à ce que préconise le rapport de la C.R.C. On ne peut cependant pas parler de pause budgétaire car des investissements importants sont programmés (abattoirs, salle multimodale). Des études sont en cours. Pour pouvoir inverser la tendance, il faut commencer par être raisonnable. On doit pouvoir gérer la commune sans être mis sous tutelle de la Préfecture. On sait que le seuil d'emprunt est limité à 6 000 000 € pendant le mandat, or nous avons déjà emprunté 3 500 000 €. Madame le Maire ajoute qu'il faudra demander des subventions aux collectivités, à l'Etat et à l'Europe. Les choix doivent être judicieux pour l'avenir d'Ussel.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de débattre sur ce sujet.

Monsieur Théodore SOULAT indique qu'en faisant des économies, la Municipalité montrera l'exemple et que les Ussellois pourront se rendre compte que les efforts qu'on leur a demandé au niveau fiscal n'auront pas été vains.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

4. Indemnités de Conseil en faveur de Monsieur le Trésorier :

- Vu l'article 97 de la Loi 82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret 82 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- de demander le concours de Monsieur Thierry VOYER pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
- de dire que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Thierry VOYER, receveur municipal,
- de l'autoriser à procéder au versement de cette indemnité dont le crédit est prévu au Budget Primitif article 6218.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Pompiers de l'Urgence Internationale » - Aide aux sinistrés d'Haïti :

Suite à la catastrophe naturelle qui a eu lieu à Haïti,

Madame le Maire souhaite venir en aide aux sinistrés de cette région, à hauteur de 1 500,00€ qui seront versés à l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à verser cette subvention à l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale, basée au 86 Boulevard du Mas Bouyol, 87 000 Limoges.

Madame le Maire fait remarquer que deux pompiers Ussellois sont partis à Haïti avec cette association et qu'il paraît normal d'apporter de l'aide au plus proche.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

IV - SERVICES TECHNIQUES

6. Fourniture d'eau potable à la commune de Saint-Angel – Convention – Autorisation de Fourniture :

Il est envisagé de fournir en eau potable deux villages de la commune de SAINT ANGEL : Beaune et Lanet. A cet effet un projet de convention (*voir annexe*) a été rédigé et prendra effet au 1^{er} mars 2010.

Cette convention est établie pour une durée de 5 années et fixe le prix de vente de l'eau de la façon suivante :

Année 2010 : 1,05 € le m³

Années 2011 à 2014 : prix similaire à celui pratiqué sur la commune d'USSEL.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver cette convention ;
- de l'autoriser à la signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

7. Convention avec Centre Hospitalier pour la desserte en Assainissement de l'Établissement Hospitalier pour les Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le chantier de l'E.P.A.H.D. nécessite, pour se poursuivre dans de bonnes conditions, son raccordement aux réseaux d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales existants boulevard de la Jaloustre.

Les travaux envisagés consistent en la création de deux réseaux distincts partant de l'exutoire situé boulevard de la Jaloustre et allant jusqu'en limite de propriété du Centre Hospitalier, en traversant la parcelle AP 87 sur une longueur de 85 m.

Au regard de l'importance de l'investissement du Centre Hospitalier dans le traitement des eaux de pluie en cas d'orage et la prise en compte d'eaux claires parasites permanentes, et de l'intérêt pour la Ville d'Ussel de parfaire le réseau structurant de La Jaloustre, il est proposé de réaliser à frais partagés ces travaux d'assainissement qui s'élèvent à la somme de 29 709,00 € H.T. La répartition des sommes versées sera donc la suivante :

- Centre Hospitalier :	14 854,50 € H.T.
- Commune :	14 854,50 € H.T.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver cette convention,
- de l'autoriser à la signer et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

M. Jean-Paul BOURRE souhaite que soit précisé le montant exact de la participation de la Commune et du Centre Hospitalier. Le texte de la délibération ci-dessus tient compte de cette modification.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

8. Déchetterie du Camp de César – Règlement Intérieur :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le service rendu aux usagers de la déchetterie du Camp de César, un règlement intérieur a été édicté.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le règlement joint en annexe.

Madame le Maire tient à rappeler que la déchetterie, après une enquête de fréquentation, avait déjà fait l'objet d'une fermeture les matins. Cependant, malgré que les entreprises aient été prévenues, la Commune a reçu des demandes visant à revoir les horaires d'ouverture. Une deuxième enquête a donc été lancée, des courriers ont été envoyés à environ 200 entrepreneurs, une

quinzaine seulement a répondu. Il a été décidé que la déchetterie serait de nouveau ouverte le matin.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

9. Tarif pour traitement des matières de curages et de vidanges pour la station d'épuration :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la station d'épuration du PONT TABOURG vient d'être réceptionnée avec effet au 27 janvier 2010.

Les installations permettant le traitement des produits de curage et matières de vidanges sont opérationnelles pour les professionnels dont la demande est forte.

Le tarif proposé est de 13,50 € hors taxes le m³.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette proposition.

Mademoiselle Monique ROUGERIE informe le Conseil Municipal qu'auparavant, les vidangeurs déversaient gratuitement leurs produits à côté du Camp de César, en pleine nature. Désormais, ils pourront emmener ces déchets au Pont Tabourg et la facturation sera harmonisée avec celle de Tulle et de Brive-la-Gaillarde.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

V – URBANISME

10. Acquisition d'une maison appartenant à M. OLLIER – Avenue du Docteur Roulet :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente de la maison et du terrain attenants appartenant à M. Jean-Marcel OLLIER sise Avenue du Dr Roulet 19200 USSEL, limitrophe de la Maison de l'Enfance (voir plan en annexe).

Madame le Maire évoque l'intérêt que la localisation de ce bien immobilier représente pour la commune dans l'hypothèse d'une extension potentielle de la Maison de l'Enfance.

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 7 février 2008,

Vu l'accord écrit du 26 octobre 2009 de M. OLLIER concernant une éventuelle cession de sa propriété au prix de soixante mille euro (60 000,00 €),

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver cette acquisition et,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que cela permettra à la Commune de travailler en partenariat avec le Centre Hospitalier pour la création éventuelle d'une crèche car, au sein de cet établissement, le besoin est important.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour – Mme OLLIER ne prenant pas part au vote), adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.

11. Dénomination des voiries sises Zone Artisanale du Theil :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de dénommer les voies constitutives de la Zone Artisanale du Theil (*voir plan en annexe*) notamment pour des impératifs de livraison. En raison du caractère artisanal de la zone, une thématique relative aux métiers d'autrefois est retenue.

En ce qui concerne la voie comprise entre la RD 159 et la « Rue des Grands Prés », il est proposé de la dénommer : « **Rue des Tisserands** ».

En ce qui concerne la voie comprise entre la RD 159 et la « Rue des Tisserands », il est proposé de la dénommer : « **Rue du Boisselier** ».

En ce qui concerne la voie comprise entre la « Rue du Boisselier » et la « Rue des Tisserands », il est proposé de la dénommer : « **Rue des Tonneliers** ».

En ce qui concerne l'impasse perpendiculaire à la « Rue des Tisserands » à hauteur de la « Rue du Boisselier », il est proposé de la dénommer « **Impasse du Charron** ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces dénominations.

Monsieur Alain DURAND donne la définition des différents métiers.

Monsieur Alain CURBELIE précise que cette dénomination est en accord avec les collections du Musée des Arts et Traditions Populaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.

Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.

12. Déclassement de parcelle - Rue Biaradou :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la commune a envisagé le déclassement d'une parcelle appartenant au domaine public de la commune sise « Rue Biaradou » (*voir plan en annexe*) en vue de sa cession à un riverain ;
- la réalisation du document d'arpentage du 15/04/2009 identifiant la parcelle en question comme la parcelle ZH n°136 au droit de la parcelle cadastrée ZH n°111 ;

- la délibération du 28 septembre 2009 autorisant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de cette voirie ainsi que l'arrêté du 7 décembre 2009 prescrivant cette enquête publique qui s'est déroulée du 4 janvier 2010 au 18 janvier 2010 inclus et ;
- l'avis favorable au déclassement émis par le commissaire-enquêteur dans son rapport motivé daté du 25 janvier 2010.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer :

- le déclassement de la parcelle cadastrée ZH n°136 sise « Rue Biaradou » et,
- son intégration dans le domaine privé de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

13. Aliénation partielle du chemin d'exploitation n°98 – Autorisation d'ouverture d'une enquête publique :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les disponibilités actuelles en matière de concessions funéraires amènent à envisager un projet d'extension du cimetière municipal.

La détermination de l'emprise foncière nécessaire à l'extension potentielle du cimetière pourrait nécessiter l'aliénation ou la suppression partielle du chemin d'exploitation n°98 cadastré YL n°37 au lieu-dit « Charlusset » (voir plan en annexe).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à ouvrir l'enquête publique nécessaire,
- dire que les crédits sont prévus pour la rémunération des commissaires enquêteurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

VI - RESSOURCES HUMAINES

14. Revalorisation des indemnités des agents recenseurs (frais de déplacement) :

INDEMNITE FORFAITAIRE LIEE AUX DEPLACEMENTS D'AGENTS ITINERANTS A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et l'arrêté du 5 janvier 2007 prévoient l'allocation d'une indemnité forfaitaire de déplacement aux personnes dont les fonctions sont essentiellement itinérantes à l'intérieur de la commune.

« Les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier, au titre desquelles peut être allouée, une indemnité forfaitaire dont le montant maximum est fixé par un arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget sont déterminées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que les fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur de la commune, susceptibles de bénéficier à ce titre de l'indemnité correspondante à la réglementation en vigueur, soient les suivantes :

Emploi	Montant de l'indemnité
Agents recenseurs	100 euros

Madame Marie-Jo PIVIER informe le Conseil Municipal que le recensement a lieu tous les ans dans la Commune. D'autres municipalités mettent à disposition des agents recenseurs un véhicule ou leur versent une indemnité. Jusqu'à présent, à Ussel, on ne faisait rien de tout cela.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

15. Mise à jour du tableau des effectifs (et nouvelle présentation) :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de substituer à l'ancien, le tableau des effectifs mis à jour ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} janvier 2010
(dont service des eaux et service de l'assainissement)

A l'intérieur de chaque cadre d'emplois, les postes peuvent être occupés par tout membre du cadre d'emplois. Sauf précision contraire, il s'agit d'emplois à temps complet.

	Nbre de postes budgétaires	Nbre de postes pourvus	Nbre de postes non pourvus
<u>TOTAL TOUS EMPLOIS CONFONDUS</u>			
Temps complet	185	159	26
<i>Temps non complet</i>	<i>21</i>	<i>19</i>	<i>2</i>
<u>I. Filière administrative</u>			
Temps complet	33	28	5
<i>Temps non complet</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>
1°) <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux.</u>			
Attaché, attaché principal (dont 1 agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Gal des Services)	7	2	3
<i>Agent non titulaire (article 3 alinéa 1)</i>		2	
<i>Agent non titulaire (article 3 alinéas 5 et 7)</i>	1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.</u>			
- Rédacteur, rédacteur principal, rédacteur chef	5	4	0

<i>Agent non titulaire (article 3 alinéa 1)</i>		1	
3°) <u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u> - Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe, adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	20	18	2
- Idem - <i>à temps non complet 03/35^{ème}</i>	2	2	0
II. <u>Filière technique</u>	106	94	12
complet	9	7	2
	<i>Temps non complet</i>		
1°) <u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</u> - Ingénieur subdivisionnaire, ingénieur principal, ingénieur en chef	1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux.</u> - Technicien supérieur, technicien principal, technicien chef	5	1	4
3°) <u>Cadre d'emplois des contrôleurs territ. de travaux.</u> - Contrôleur de travaux, contrôleur principal de travaux	4	4	0
4°) <u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise.</u> - Agent de maîtrise, agent de maîtrise qualifié, agent de maîtrise principal	11	8	3
5°) <u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u> - Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe, adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe, adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	85	80	5
- -idem- <i>à tps non complet 30/35^{ém}</i>	1	1	0
- -idem- <i>à tps non complet 28/35^{ém}</i>	2	2	0
- -idem- <i>à tps non complet 17,5/35^{ème}</i>	2	0	2
- -idem- <i>à tps non complet 20/35^{ème}</i>	1	1	0
- -idem- <i>à tps non complet 22/35^{ème}</i>	1	1	0
- -idem- <i>à tps non complet 08/35^{ème}</i>	1	1	0
- -idem- <i>à tps non complet 23,5/35^{ème}</i>	1	1	0
III. <u>Filière police municipale.</u>	1	0	1
	Temps complet		
1°) <u>Cadre d'emploi des gardes champêtres.</u> - Garde champêtre, garde champêtre principal	1	0	1
IV. <u>Filière culturelle.</u>	4	2	2
	Temps complet		
1°) <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</u> Attaché territorial du patrimoine et Attaché principal <i>Agent non titulaire (article 3 alinéas 5 et 7)</i>	1 1	0 1	1 0
2°) <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</u> Assistant qualifié de 2 ^{ème} classe, Assistant qualifié de 1 ^{ère} classe, Assistants qualifiés hors classe	1	0	1
3°) <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.</u> Assistant d'enseignement artistique	1	1	0
V. <u>Filière sportive.</u>	6	6	0
	Temps complet		
1°) <u>Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.</u> - Conseiller et conseiller principal	1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.</u> - Educateur 2 ^{ème} classe, éducateur 1 ^{ère} classe, éducateur hors classe	5	5	0
VI. <u>Filière animation.</u>	14	12	2
	Temps complet		
	<i>Temps non complet</i>		
1°) <u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>	10	10	0

- Animateur, animateur principal, animateur chef	2	2	0
2°) <u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u> - Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe, Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe, Adjoint territorial principal d'animation de 2 ^{ème} classe, Adjoint territorial principal d'animation de 1 ^{ère} classe	12	10	2
- - idem - <i>à temps non complet 28/35^{ème}</i>	4	4	0
<i>à temps non complet 26,5/35^{ème}</i>	1	1	0
<i>à temps non complet 25/35^{ème}</i>	1	1	0
<i>à temps non complet 24/35^{ème}</i>	1	1	0
<i>à temps non complet 22/35^{ème}</i>	1	1	0
<i>à temps non complet 17,50/35^{ème}</i>	2	2	0
VII. Filière Secteur social. Temps complet	12	9	3
1°) <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs</u> - Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif principal	1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u> - Educateur de jeunes enfants, Educat. Principal, Chef,	2	1	1
3°) <u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.</u> - A.S.E.M. de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	9	7	2
VIII. Filière Médico- social. Temps complet	9	8	1
1°) <u>Cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé</u> - Puéricultrice cadre de santé, cadre supérieur de santé	3	2	1
2°) <u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux</u> - Auxiliaire de puériculture, auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe, auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe, auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe. <i>Agent non titulaire (article 3 alinéa 1)</i>	6	5 1	0

Agents non titulaires	Nbre	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif
Collaborateur de cabinet	1	A	CAB	IB 542	Art 110

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

VII – INTERCOMMUNALITÉ

16. Zone de développement de l'Eolien - Modification des Statuts de la Communauté de Communes :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de la Communauté de Communes Ussel – Meymac – Haute-Corrèze, réuni le 17 décembre 2009, a décidé de modifier ses statuts afin d'y intégrer une nouvelle opération de protection et mise en valeur de l'environnement : mise en place d'une Zone de Développement de l'Eolien.

Ainsi l'article 6-3 des statuts serait complété comme suit :

- Article 6 : LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

3/ Protection et mise en valeur de l'environnement

- Ajout de la compétence : « Mise en place d'une Zone de Développement de l'Eolien ».

Madame le Maire indique que, conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la Communauté de Communes doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette modification des statuts de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

17. Convention pour la collecte et le traitement des déchets verts de la Commune d'Ussel :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 mars 2009, une convention a été conclue avec la Communauté de Communes Ussel – Meymac – Haute-Corrèze, permettant à la Déchetterie Intercommunale d'Ussel de prendre en charge la collecte de bennes de déchets verts des Services Techniques et du Service Espaces Verts de la Commune d'Ussel.

Cette convention fixant le remboursement des prestations par la Commune à la Communauté de Communes est arrivée à expiration le 31 décembre 2009, il est donc nécessaire de la renouveler pour une durée d'un an.

Le montant mensuel de ces prestations serait fixé à 2056,20 € T.T.C. correspondant au coût moyen des enlèvements de bennes et du traitement des déchets concernés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser :

- à renouveler cette convention pour l'année 2010 et,
- à la signer et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.
Reçu en Sous-Préfecture le 26 février 2010 et affiché le 26 février 2010.**

XVIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE

RECRUTEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Dans les services de la Commune (dont Sces Eaux et Assainissement)

DATE RECRUTEMENT	GRADE	SERVICE	STATUT
01/02/2010	Attaché territorial	Finances	Art 3 al 1
01/02/2010	Rédacteur territorial	Communication	Art 3 al 1



L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 15.

